

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

1^{er} PROJET
POUR CONSEIL DU : _____
ADOPTÉ LE : _____

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-173

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 199-1-RHD À MEME UNE PARTIE DE LA ZONE 199-PR (SECTEUR RUE LEVESQUE)

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La zone 199-1Rhd est créée à même la zone 199-Pr.
2. En conséquence de ce qui est prévu à l'article 1 du présent règlement, le feuillet 943-2 du plan de zonage est modifié comme en font foi les plans numéros 26-173-1 et 26-173-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Les spécifications de la nouvelle zone 199-1-Rhd sont les suivantes :
 - 1) Les usages autorisés sont :
 - Résidences multifamiliales isolées et jumelées (R4);
 - Résidences collectives (R5 / 1990-1539).
 - 2) Les marges autorisées pour l'implantation des usages autorisés sont :

Résidences multifamiliales isolées

 - Marge avant générale : 6 mètres;
 - Marge arrière : 10 mètres;
 - Marges latérales : Note 18.

Résidences multifamiliales jumelées

 - Marge avant générale : 6 mètres;
 - Marge arrière : 10 mètres;
 - Marges latérales : Note 18 et 0 mètre.

Résidences collectives

 - Marge avant générale : 6 mètres;
 - Marge arrière : 10 mètres;
 - Marges latérales : Note 18.
 - 3) Le nombre d'étages maximal autorisé pour ces usages autorisés est de deux.
4. Le règlement 18-943 est modifié par l'insertion de la grille des spécifications 199-1-Rhd énumérant les usages et les normes d'implantation spécifiques à cette nouvelle zone, le tout tel qu'apparaissant à ladite grille des spécifications 199-1-Rhd jointe au présent règlement sous la cote 26-173-3 pour en faire partie intégrante.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le _____.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière

Plan 26-173-1



Ville de Saint-Félicien

Modification au plan de zonage – Règlement 26-173 (plan 26-173-1)

Modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue de créer une nouvelle zone
199-1-Rhd à même une partie de la zone 199-Pr

Situation actuelle

Janvier 2026

Plan 26-173-2



Ville de Saint-Félicien

Modification au plan de zonage – Règlement 26-173 (plan 26-173-2)
Modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue de créer une nouvelle zone
199-1-Rhd à même une partie de la zone 199-Pr

Situation projetée
Janvier 2026